

UNIVERSITÉ DE NÎMES CONSEIL D'UNIVERSITÉ SÉANCE DU 12 janvier 2017

DELIBÉRATION N° 2017-09

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes.

Membres du conseil en exercice:	25
Membres présents:	16
dont membres ayant voix délibérative	12
Membres représentés ayant voix délibérative	7
Quorum:	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

L'actualisation des tarifs de locations de salles est approuvée suivant le tableau suivant :

	Site Vauban		Sites Hoche & Carmes	
	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 Journée
Amphi 600p	700,00 €	350,00 €		
300p	500,00 €	250,00 €		
100-150p	350,00 €	175,00 €	350,00€	175,00€
Salle 80 pers	200,00 €	100,00 €	200,00€	100,00€
salle 40p	150,00 €	75,00 €	150,00€	75,00€
Salle de réunion (106 & Salle du conseil)	200,00 €	100,00 €		

- Toute manifestation d'une durée inférieure à 3h sera assimilée à une ½ journée.
- Toute fourniture d'équipements (*cf fiche navette*) ou présence de techniciens pourra entraîner une majoration du tarif indiqué.
- Une réduction de 50% sera appliquée à une liste de « Partenaires » désignés par la Présidence.
- Une majoration ou minoration pourra être appliquée en fonction du type d'évènements sur décision du Président.

Fait à Nîmes, le mercredi 18 janvier 2017

Le président de l'université de Nîmes
Le Président
et par délégation
la Directrice Générale des Services

Agnès BÉGUÉ Emmanuel ROUX